

PAYS DE SAVOIE

CHAMBÉRY/HAUTE-SAVOIE

« Je ne les voyais pas comme des enfants mais comme des objets »

Accusé de viols, agressions sexuelles, actes de torture ou de barbarie sur des enfants, corruption de mineur et importation de fichiers pédopornographiques en récidive, un homme de 44 ans est jugé en appel aux assises.

Crâne rasé, mince, vêtu d'une chemise blanche et d'un pantalon noir, R., 44 ans, offre la même attitude, ce lundi 6 septembre, que lors de son procès à Annecy devant la cour d'assises de Haute-Savoie.

Lors de ce premier jour d'audience en appel devant la cour d'assises de la Savoie, rien ne transparait derrière son masque. Il écoute sans broncher les témoins qui défilent à la barre. Et répond placidement aux questions qui lui sont posées.

Au moment des faits, le quadragénaire avait une carrure bien plus imposante. « Il est bien plus mince mais son regard n'a pas changé », répond l'un des directeurs d'enquête à l'avocat de la défense, M^e Fourrey.

L'horreur et l'ampleur de cette affaire de mœurs se sont invitées d'emblée dans les débats. Même l'instruction de la personnalité de l'accusé n'échappe à cette misère sexuelle. R. a grandi dans une famille où les non dits étaient de mise. Incestes et agressions sexuelles ont été perpétrés pendant quatre générations. R. était le « chouchou » de sa mère, sa sœur celui de son



R. lors de ce premier jour d'audience, ici avec une enquêtrice qui a travaillé sur cette affaire. Croquis Emmanuelle PAOLILLO

père alors que son frère à la vie décousue n'a plus de rapports avec ses parents.

Les parents de l'accusé vont lui rendre visite deux fois par semaine depuis qu'il est incarcéré. « C'est mon fils », se défend le père qui l'a accueilli au domicile parental alors qu'il venait d'être condamné une première fois en 2007 pour détention d'images pédopornographiques. « Vous lui avez même installé une prise dans les toilettes pour qu'il puisse brancher son ordinateur », gronde l'avocat général, Nathalie Hermitte. Au fil de la journée, on apprend que

l'homme n'a jamais arrêté de télécharger des images jusqu'à passer lui-même à l'acte.

Déguisements pédopornographiques et sabres laser

Deux enfants, une fille et un garçon, ont subi de terribles agissements alors qu'ils avaient entre 6 et 10 ans. L'accusé s'était rapproché des familles qui lui faisaient confiance, au point de les laisser dormir chez lui. R. reconnaît les agressions sexuelles et les viols mais comme lors du premier

procès, il nie les actes de barbarie.

Pourtant, il filmait lui-même ses actes, des enregistrements recueillis par les enquêteurs lors de la perquisition de son domicile. Un T3 dans lequel des déguisements à caractère pornographique ont également été découverts. Un sabre laser de Star Wars qui s'allumait était utilisé pour sodomiser les enfants. Il les obligeait même à boire son sperme après avoir éjaculé et les mettait en scène dans un scénario pornographique.

Les enquêteurs ont identifié une dizaine de petites victi-

REPÈRES

► 2017 : à la suite de la révélation d'un enfant, un homme est interpellé à Vulbens en Haute-Savoie. Une perquisition met au jour des ordinateurs, des caméras et des appareils photo. Plus d'un million de photos et 8 500 vidéos sont saisis à son domicile.

► 9 mars 2020 : R. est renvoyé devant la cour d'assises de la Haute-Savoie. Il encourt la perpétuité. Trente ans de réclusion criminelle sont requis à son encontre. La cour d'assises le condamne à 20 ans, ne retenant pas les actes de barbarie. C'est le ministère public qui fait appel.

► 6 septembre 2021 : ouverture du second procès devant la cour d'assises de la Savoie. Le verdict est attendu le jeudi 9 septembre.

BEAUFORT

Décès d'Arnaud Panier : la thèse accidentelle privilégiée

Vendredi 3 septembre, près de deux semaines après sa disparition, le corps d'Arnaud Panier avait été découvert par les gendarmes dans un secteur boisé de la commune de Beaufort. La dépouille de la victime était située dans une zone escarpée située à l'ouest de Beaufort, dans un bois à proximité du plan d'eau de Marcôt. Les résultats de l'autopsie réalisée ce lundi 6 septembre à Grenoble et diligentée par le parquet d'Albertville confirment que le décès d'Arnaud Panier serait d'origine accidentelle. Originaire de Seine-et-Marne, ce père de famille de 42 ans en vacances chez ses parents à Beaufort avait disparu depuis le samedi 21 août. Il était parti peu avant 10 heures pour courir jusqu'à Hauteluce. Suite à sa disparition, un appel à témoins avait été lancé et un vaste dispositif de recherches avait été déployé sur place. Une enquête judiciaire avait également été ouverte pour disparition inquiétante.

CHAMBÉRY

Le manifestant pro-vax affirmant avoir reçu une gifle a déposé plainte

Un manifestant pro-vaccination assurant avoir reçu une gifle lors du rassemblement anti-pass sanitaire de Chambéry a porté plainte, ce dimanche 5 septembre. « 2 259 personnes en réanimation, 85 % de non vaccinés », avait-il inscrit sur sa pancarte, samedi 4 septembre sur la place du Palais de justice. Plusieurs manifestants sont venus le persuader de quitter la place, parfois en l'insultant. « J'ai le droit d'être là », précisait le défenseur de la vaccination. Après avoir parcouru la foule en se faisant bousculer et huer, l'homme s'est fait détruire sa pancarte. La police va tenter de vérifier à l'aide des caméras de surveillance la réalité de ce coup et d'en identifier le ou les éventuels auteurs.

MONTVALEZAN

Malaise cardiaque mortel sur un chantier

Un homme de 57 ans a été victime d'un malaise cardiaque sur son lieu de travail ce lundi 6 septembre, vers 13 h 45. L'ouvrier était employé sur un chantier au village des Moulins à Montvalezan. Les équipes du Smur (de Bourg-Saint-Maurice et de Modane), après avoir tenté de le ranimer, ont déclaré le décès sur place.

FLUMET

Accident de circulation sans gravité pour un motard

Ce lundi 6 septembre vers 15 h 30, un accident de la circulation s'est produit à Flumet sur la route du col des Aravis. En voulant éviter un camping-car, un motard a quitté la chaussée. Aucun blessé n'a été à déplorer.

CHABLAIS

Une algue prolifère et colore le Léman



VAL-D'ISÈRE

En garde à vue pour des outrages, elle avait giflé le chef de brigade